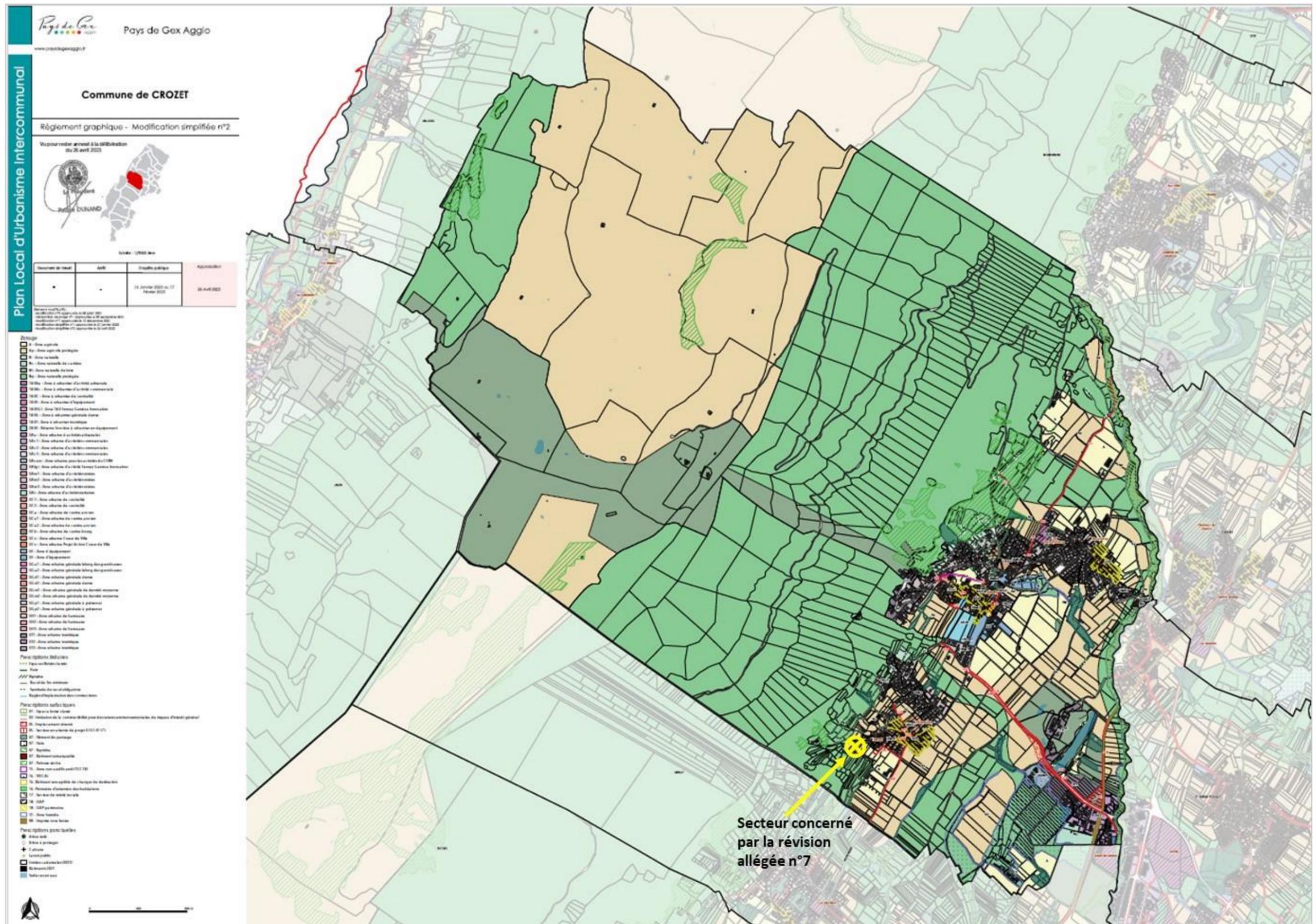


## Annexe 2 – Secteurs concernés

La révision allégée n°7 du PLUiH du Pays de Gex, porte sur la commune de Crozet, située au sein du secteur « Centre-Nord » du Pays de Gex), et plus précisément sur le hameau de Villeneuve, au Sud du territoire communal.



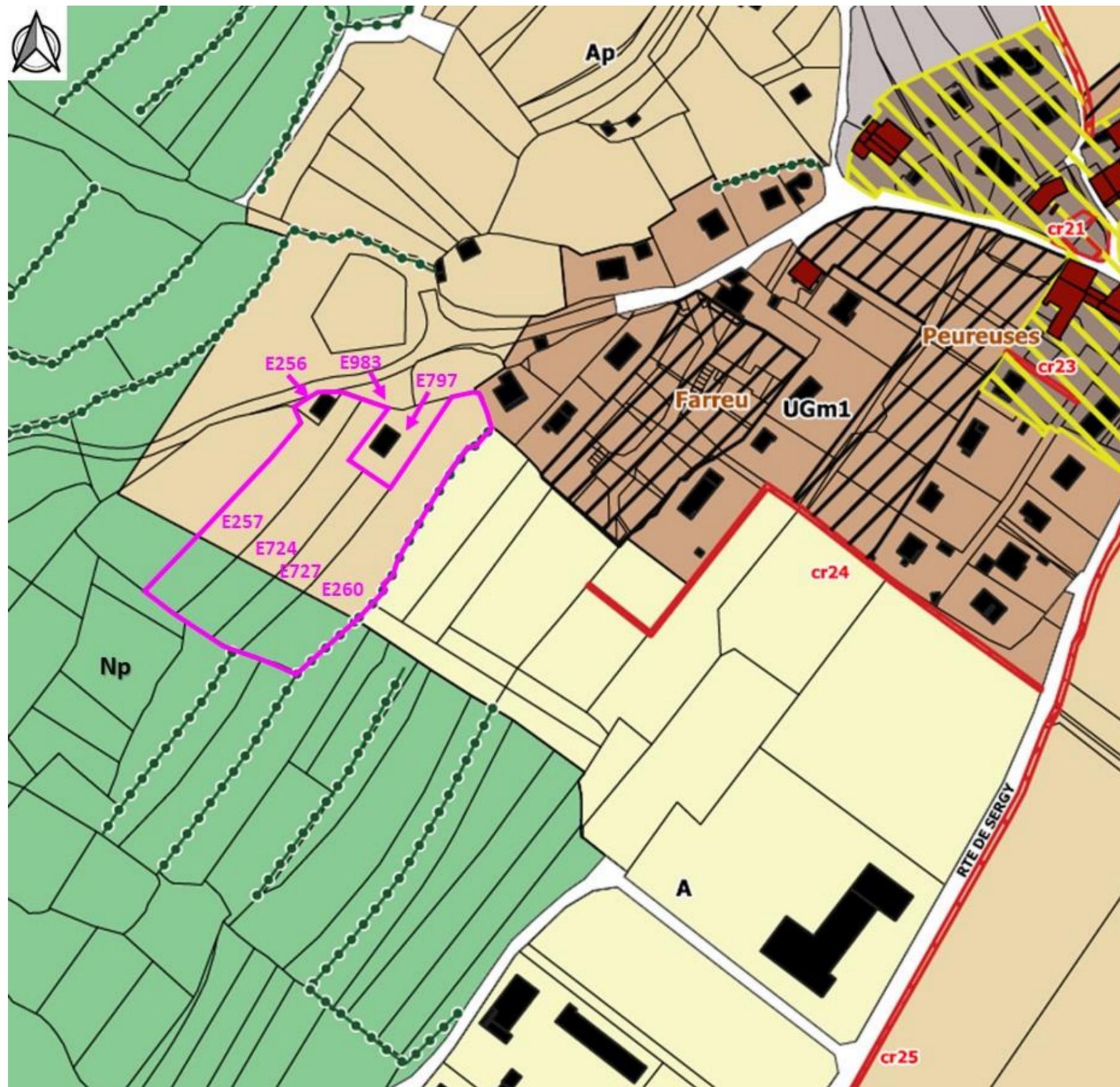
La procédure porte sur les parcelles :

- E260-727-724-257, dont la partie classée en zone Ap est mutée en zone A ; la partie classée en zone Np n'est pas modifiée ;
- E256, classée en zone Ap et mutée en zone A.

Soit une surface de 7 839 m<sup>2</sup> environ, qui mute du zonage Ap au zonage A.

Elle conduit toutefois à modifier le règlement de l'ensemble du secteur A du PLUiH, afin de :

- protéger les zones Np que le secteur A jouxte, le cas échéant ;
- limiter l'imperméabilisation du secteur A, notamment au niveau des voies et aires de manœuvre.



Extrait du plan de zonage en vigueur